

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

Date de la convocation
27/01/2022

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DÉLIBÉRATION
AUTORISANT LE
MAIRE À ENGAGER,
LIQUIDER ET
MANDATER LES
DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
(DANS LA LIMITE DU
QUART DES
CRÉDITS OUVERTS
AU BUDGET DE
L'EXERCICE
PRÉCÉDENT)**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 FEVRIER 2022



DELIBERATION N° 07

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au Foyer (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA, excusée

Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire.

Monsieur le maire rappelle la délibération n°14 en date du 16 décembre 2021, concernant l'autorisation qui lui a été accordée pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette délibération a fait l'objet d'une remarque de la part de la Préfecture du Gard, dans le sens où elle n'est pas assez précise. Ni les montants, ni les affectations des crédits ne sont inscrits, rendant impossible l'exercice du contrôle budgétaire.

Aussi, il convient de compléter la délibération n°14 en date du 16 décembre dernier ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

Montant des dépenses d'investissement (chapitres 20, 21 et 23) inscrites au budget primitif 2021 = 1 149 330,79 €
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 287 332,50 €, soit 25% de 1 149 330 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
C/202	3 750 €	C/2152	3 750 €
C/2031	2 500 €	C/21534	1 275 €
C/2051	1 250 €	C/21538	16 500 €
		C/21568	3 750 €
C/2111	1 250 €	C/21571	2 500 €
C/2116	1 750 €	C/21578	3 500 €
C/2128	15 151 €	C/2158	1 250 €
C/21311	5 000 €	C/2183	7 281 €
C/21312	1 500 €	C/2184	10 000 €
C/21318	1 250 €	C/2188	10 000 €
C/2132	2 500 €		
C/2135	9 250 €	C/2313	23 625 €
C/2138	2 500 €	C/2315	141 250 €
C/2151	15 000 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

**Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220203-DE07-030222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2022

Affichage : 09/02/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER